

République Française**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE DEMI-QUARTIER
775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE**

N° DEL 2026 - 34

L'an deux mille vingt-six, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de **DEMI-QUARTIER**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Stéphane ALLARD**.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux :

En exercice :	15	Pour :	15
Présents :	15	Contre :	0
Représenté :	0	Abstention :	0
Suffrages exprimés :	15		

PRESENTS: Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Catherine CABROL, Pierre SOLLE, Virginie SEIGNEUR DAYANIR, Jean-Pierre SOCQUET, Adjoints, Valérie EVRARD LANGLOIS, Bertrand MARIN-LAMELLET, Sandra CROZE HUDRY, Félix MORAND, Sandrine BIRSAL, Pascal BRONDEX, Marie-Laure GAIDDON, Florian DUVILLARD, Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET, Yves REGENT.

Madame Catherine CABROL a été élue secrétaire de séance.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER AUX SERVICES DES POLES ENFANCE ET JEUNESSE DE MEGEVE AU TITRE DE L'ANNEE 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Demi-Quartier verse chaque année à la commune de Megève des subventions tarifaires venant en déduction du tarif facturé aux familles de Demi-Quartier, qui ont accès aux services de la petite enfance et jeunesse de Megève.

Il demande à l'assemblée de fixer les nouveaux montants des subventions tarifaires applicables au titre de l'année 2026 pour ces services.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
Vu la convention passée avec la Commune de Megève en date du 8 février 2016 ;

1°) **DECIDE** de verser à la commune de Megève les participations suivantes, à l'unanimité des membres présents :

Crèche multi-accueil -grande crèche :**Participation prévisionnelle 2026 : 35 950 €**

Année	Coût horaire service	revient du	Coût famille et PSU	CTG et MSA	Bonus concertation journées pédagogiques	Participation commune par heure
2025	15.00 €		6.12 €	1.484 €	0.000 €	7.396 €
2026	15.00 €		6.164 €	1.485 €	0.161 €	7.190 €

Micro crèche les P'tites Frimousses :**Participation prévisionnelle 2026 : 4 868 €**

Année	Coût horaire service	revient du	Coût famille et PSU	CTG et MSA	Bonus concertation journées pédagogiques	Participation commune par heure
2025	15.00 €		6.12 €	1.484 €	0.000 €	7.396 €
2026	14.00 €		6.373 €	1.205 €	0.337 €	6.085 €

Lieu d'accueil Parents Enfants :**Participation prévisionnelle 2026 : 673.868 €**

Année	Coût horaire	revient	PSU	CTG	Participation commune par heure
2025	80.00 €		22.84 €	21.545 €	35.615 €
2026	75.00 €		21.045 €	21.401 €	32.554 €

Accueil Loisirs :**Participation prévisionnelle 2026 : 8 476 €**

Année	Coût horaire	revient	Coût famille et PSU	CTG	Participation commune par heure
2025	11.08 €		3.807 €	0.187 €	7.09 €
2026	10.69 €		3.970 €	0.200 €	6.52 €

Accueil Loisirs - repas :**Participation prévisionnelle 2026 : 1 323 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune par repas
2025	8.55 €	4.75 €	3.80 €
2026	9.21 €	4.80 €	4.41 €

Restauration scolaire :**Participation prévisionnelle 2026 : 18 850.50 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune par repas
2025	8.55 €	3.85 €	4.70 €
2026	9.21 €	3.90 €	5.31 €

Périscolaire :**Participation prévisionnelle 2026 : 6 450 €**

Année	Coût revient horaire	Coût famille + PSU	CTG	Participation commune par heure
2025	Avec subvention	3.131 €	0.229 €	1.16 €
	Sans subvention			4.52 €
2026	Avec subvention	3.240 €	0.260 €	1.88 €
	Sans subvention			5.38 €

Chantiers jeunes :**Participation prévisionnelle 2026 : 865.55 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune/h
2025	26.91 €	0	26.91 €
2026	24.73 €	0	24.73 €

Colonie ados :**Participation prévisionnelle 2026 : 144.80 €**

Année	Coût revient	Coût famille et PSO	Participation commune /h
2025	11.84 €	6.254 €	5.59 €
2026	10.37 €	6.750 €	3.62 €

Colonie ALSH :**Participation prévisionnelle 2026 : 198.40 €**

Année	Coût revient	Coût famille et PSO	Participation commune/h
2025	11.50 €	5.444 €	6.06 €
2026	10.36 €	5.400 €	4.96 €

Animations jeunesse :**Participation prévisionnelle 2026 : 1 843.50 €**

Année	Coût revient	Coût famille et PSO – CTG	Participation commune
2025	16.12 €	3.371 €	12.75 €
2026	16.41 €	4.120 €	12.29 €

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 13 avril 2026

Le Maire,
Stéphane ALLARD.**Le Secrétaire de séance,**
Catherine CABROL.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 14 AVR. 2026

Publié électroniquement le 14 AVR. 2026